



« Les balles roses » Compétition caritative au profit de la lutte contre le cancer du sein



Samedi 26 octobre 2025 - Ugolf Mionnay



« Les balles roses » est une compétition caritative soutenue par le Comité départemental de golf de l'Ain au profit, en 2025, de l'association « Les Ain'trepides en rose ».

Tous les bénéfices sont reversés à cette association oyonnaxienne qui accompagne les femmes atteintes d'un cancer du sein et se mobilise pour le dépistage précoce de ce cancer qui touche actuellement une femme sur huit.



Règlement de la compétition

Conditions de participation

Compétition ouverte à toutes les joueuses licenciées d'une Fédération de golf (FFG, Swiss Golf, etc.) à jour de leur questionnaire ou certificat médical 2025. Pour 2025, cette compétition est ouverte aux mêmes conditions aux messieurs classés qui font équipe avec une dame.

Index

Les joueuses non-classées doivent être titulaires de la carte verte et avoir une co-équipière ou un co-équipier expérimenté(e) afin d'être en mesure de respecter les temps de jeu.

Forme de jeu

Scramble à 2. Équipes féminines ou mixtes. Repères de départ : rouges (V) et jeunes (III)
Stableford Brut et Net. Pour le calcul des coups rendus, les index supérieurs à 36,4 sont ramenés à 36,4.

Balle « Mulligan rose » : possibilité d'acheter une balle rose « Mulligan » au profit de l'association. Cette balle « Mulligan » peut être jouée à n'importe quel moment de la partie hors concours de drive ou de précision. en vue du remplacement d'un coup joué. A l'issue du coup joué sur la balle « Mulligan », le joueur/la joueuse peut encore choisir de garder la balle initiale (si le coup avec la balle « Mulligan » s'avère être pire)

Concours de précision, pour tous (chacun part de sa marque de départ) : trou n°18

Classement : équipes primées en Brut et en Net (le Net prime le Brut) + tirage au sort.

Dress code : une touche (ou plus) de rose.

Inscription au plus tard le 23 octobre 2025 au golf de Mionnay 04 78 91 84 84
ou sur HelloAsso (le paiement sur HelloAsso vaut inscription). →



Droit de jeu : 20 €

⇒ sur place uniquement en espèces ou par chèque à l'ordre du « Comité départemental de golf de l'Ain ».
Green-fee adulte extérieur : tarif préférentiel 45 € à régler sur place au golf de Mionnay.

Le règlement général et le règlement spécifique des épreuves individuelles des épreuves fédérales s'appliquent. Ces règlements généraux sont complétés par le présent règlement particulier. Les règlements et règles locales permanentes de la FFG s'appliquent. Ces règles locales FFG sont complétées par les règles locales spécifiques de l'épreuve.

Pour tout renseignement, contacter le Comité département de golf de l'Ain f.dussous@gmail.com